



ENVOI DE POSTE PUBLICATION 40032221



PERSPECTIVES 2018

COUP D'ŒIL SUR LES QUATRE SECTEURS



AUSSI DANS CE NUMÉRO

Assemblée générale 2017 : un bilan des activités positif!.....	p.2
Résidentiel léger et résidentiel lourd : les définitions ont changé, le saviez-vous?	p.5
Le perfectionnement : honorer ceux qui en font le choix	p.6

C'est le 13 décembre 2017, à Boucherville, qu'a eu lieu notre dernière assemblée générale. Les membres SQC participants ont assisté à la présentation du bilan des activités pour la période de mai 2015 à novembre 2017. « Positif » est le mot à retenir. Parce que les points saillants du rapport reflètent indéniablement notre éminente croissance. Soyez à même d'évaluer la situation.

CROISSANCE DES MEMBRES

Depuis nos tout débuts et principalement depuis les dernières années, nous n'avons connu que des périodes de croissance. C'est à force de travailler avec cœur, de demeurer disponibles et à l'écoute de vos besoins, de vous visiter régulièrement sur les chantiers et de prendre au sérieux tous vos dossiers professionnels que nous avons gagné du terrain.

Nous occupons aujourd'hui le 3^e rang dans l'échelle de la représentativité syndicale. Au cours des quatre dernières années seulement, le nombre de nos membres a augmenté de 54 %. Et depuis 2015, un travailleur sur quatre, diplômé ou entré dans l'industrie grâce à une pénurie de main-d'œuvre, adhère à notre association.

Chez les couvreurs, les briqueteurs-maçons et les peintres, le SQC est le syndicat numéro un, et nous nous affichons fièrement 2^e chez les charpentiers-menuisiers et les poseurs de systèmes intérieurs.

Ces résultats parlent. Ils sont la marque d'un réel engouement pour notre organisation, lequel nous motive d'ailleurs à toujours améliorer nos services et à maintenir la qualité de notre travail.



CROISSANCE DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS SQC PAR MÉTIER OU OCCUPATION DE MAI 2015 À NOVEMBRE 2017

MÉTIER OU OCCUPATION	N ^{BRE} DE TRAVAILLEURS MAI 2015	N ^{BRE} DE TRAVAILLEURS NOVEMBRE 2017	AUGMENTATION DU N ^{BRE} DE TRAVAILLEURS
Briqueteur-maçon	1439	1873	+434
Calorifugeur	42	77	+35
Carreleur	262	324	+62
Charpentier-menuisier	7589	10 369	+2780
Cimentier-applicateur	195	284	+89
Couvreur	2216	2798	+582
Électricien	855	1594	+739
Ferblantier	577	838	+261
Ferrailleur	29	40	+11
Frigoriste	100	111	+11
Monteur-mécanicien (vitrier)	234	289	+55
Opérateur d'équipement lourd	548	773	+225
Opérateur de pelles	741	1083	+342
Peintre	1444	1956	+512
Plâtrier	415	506	+91
Plombier	357	546	+189
Poseur de revêtements souples	124	152	+28
Poseur de systèmes intérieurs	718	868	+150
Manceuvre	1886	3292	+1406
L'ensemble des métiers et occupations	20 325	28 559	+8234

BOOM DE NOTRE PERSONNEL

Du côté de notre personnel, les embauches ont été nombreuses, et ce, dans plus d'un service.

SUR LE TERRAIN

Notre vive ascension dans l'échelle de la représentativité syndicale nous a permis d'engager six nouveaux représentants. Jonathan Ethier, Jocelyn Masse et Stéphane Ménard se sont joints à l'équipe de Boisbriand. Daniel Boudreault et Benoit Pelletier ont quant à eux pris place à Québec. Et David Scott s'est établi à notre bureau de Saint-Hyacinthe.

En juin 2017, notre représentant Sébastien Gagnon s'est installé officiellement à Rimouski, sa ville natale. Le SQC assure donc depuis une présence à temps plein dans l'Est de notre province.

Deux représentants à la prévention sont également à l'œuvre sur les deux plus importants chantiers de Montréal. Steve Prescott exerce ses fonctions à Turcot et Dominic Dugal, au nouveau pont Champlain.

DANS NOS BUREAUX

Là aussi, il y a du mouvement! Un conseiller syndical, une agente de communication, une agente de promotion de la formation, trois réceptionnistes et deux secrétaires se sont ajoutés aux employés déjà en place.

AUTRES GRANDES CONCRÉTISATIONS

DOSSIERS CNESST

Depuis 2015, notre équipe a représenté et défendu plus de 300 membres contestant une décision de la CNESST. Près de 500 000 \$ ont été alloués dans les services juridiques, lesquels, rappelons-le, vous sont offerts gratuitement lorsqu'il s'agit de dossiers professionnels. Résultat : notre taux de succès est excellent. En effet, les causes ont été gagnées presque en totalité, rien de moins!

OUTILS DE COMMUNICATION

Le service des communications a produit de nombreux imprimés, dont les numéros de *L'Informateur* et les carnets syndicaux annuels. Il a aussi mené de front plusieurs projets, comme la refonte du www.sqc.ca, qui a vu le nombre de ses visites augmenter de 44 %, et la remise en valeur de notre page Facebook, laquelle affiche aujourd'hui une communauté de plus de 10 000 fans.

NÉGOCIATIONS 2017-2021

Nos représentants ont travaillé avec ardeur et conviction aux tables de négociation des différents secteurs. Deux tournées provinciales d'assemblées syndicales ont également eu lieu, l'une ayant pour objectif l'obtention du mandat de grève, et l'autre, l'entérinement des ententes de principe. Et soit dit en passant, la participation du SQC aux activités de mobilisation, lors de la grève de mai 2017, a été remarquable. Merci à tous ceux qui se sont investis!

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE NON-CONFORMITÉ VERS UN PLUS GRAND RESPECT DES CONVENTIONS COLLECTIVES



PAR SYLVAIN GENDRON
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les négociations sont maintenant derrière nous et les conventions collectives 2017-2021 sont en vigueur, à l'exception de la question salariale dans les secteurs IC-I, laquelle se doit d'être réglée, rappelons-le, d'ici au 30 avril prochain.

Le défi, aujourd'hui, est donc de faire respecter en totalité ces conventions collectives. Et nous sommes au fait de vos préoccupations à ce sujet. En effet, notre sondage effectué en 2015 a fait ressortir les problèmes les plus importants à vos yeux. Parmi ceux-ci, on retrouve en tête de liste le paiement des heures supplémentaires et des frais de déplacement, le non-respect des conventions collectives par les employeurs et le travail au noir.

Vos préoccupations sont aussi les nôtres. C'est pourquoi nous agissons en votre nom pour dénoncer et faire modifier les pratiques malsaines de certains employeurs. Nous avons un rôle d'influence et de surveillance des actions de la CCQ qui, elle, a un rôle d'inspection et d'enquête sur le terrain. Ainsi, depuis quelques années, des mesures de contrôle mieux adaptées et plus efficaces pour enrayer les cas de non-conformité ont été mises en place.

En 2018, l'équipe d'inspection interviendra concrètement dans plusieurs problématiques, notamment les heures non déclarées par les employeurs, les travailleurs sans certificat de compétence, les fausses identités et les fausses factures, les sous-traitants non conformes, etc. Les inspecteurs profiteront de leurs visites en chantier pour sensibiliser tant les travailleurs que les employeurs à leurs obligations.

Le SQC s'attend à ce que ces mesures viennent réduire les comportements délinquants et particulièrement les cas chroniques. Les conventions collectives doivent être respectées. Ce sont là vos conditions de travail, votre gagne-pain, votre assurance MÉDIC Construction et votre retraite. En échange de votre travail, vous êtes en droit de recevoir les bénéfices prévus.

Les fraudeurs méritent d'être dénoncés. Nos représentants s'en font un devoir pour assurer votre bien-être, celui de votre famille, et votre avenir. N'hésitez pas, vous aussi, à faire connaître les situations illégales. C'est réellement dans l'intérêt de tous!

BILAN 2017 DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS DE LA CCQ

- ▶ Blitz de sensibilisation à la conformité et de prévention des infractions dans les commissions scolaires, les écoles et les offices municipaux d'habitation.
- ▶ 61 % d'augmentation des heures réclamées (889 845 heures). Au nom des travailleurs, un recouvrement de 20 M \$ a été fait en 2017, comparativement à 16 M \$ l'année précédente (période de novembre à octobre).
- ▶ 39 694 visites de chantier ont été effectuées. Ce nombre a diminué, mais la qualité des rapports de vérification s'est améliorée. Les recours sont donc plus efficaces. Ces visites se font de plus en plus en dehors des heures de travail régulières afin de mieux contrer le travail au noir. On parle ici de 6474 visites en soirée, la nuit et la fin de semaine.
- ▶ 277 dossiers ont fait l'objet d'un partage d'information entre la CCQ et des organismes comme Revenu Québec et la Régie du bâtiment du Québec, ce qui a permis de mieux cerner la présence d'économie souterraine.

VOUS VOULEZ DÉPOSER UNE PLAINTE ?

Faites-le en ligne à ccq.org ou par téléphone en composant le 514 593-3132 (sans frais : 1 800 424-3512). Si vous avez besoin d'assistance, communiquez avec votre représentant.

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

Les renseignements personnels transmis à la CCQ sont confidentiels, conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Seules les personnes dûment autorisées au sein de la CCQ auront accès à ces renseignements dans le cadre de leurs fonctions et uniquement aux fins du traitement de votre plainte. (Source : ccq.org)

UN DOSSIER QUI PROGRESSE DANS LA BONNE DIRECTION!

SQC | **VOTRE NOM.**
VOTRE MARQUE.

Le 14 février dernier, la ministre Lucie Charlebois proposait de modifier le choix de l'acronyme de la nouvelle Société québécoise du cannabis. La SQC deviendra donc possiblement la SQDC.

Cet amendement au projet de loi n°157 résulte de nos démarches auprès du gouvernement. Nous avons déposé un mémoire étoffé et persuasif relatant notamment l'importance de la marque dans notre industrie. Nous avons aussi fait état de l'inquiétude de plusieurs face à cette appellation.

En bref, cela augure bien pour nous. La nouvelle société d'État prend une bonne tangente en voulant renoncer à l'acronyme SQC, lequel appartient au Syndicat québécois de la construction et est reconnu par la Loi R-20.

Nous vous tiendrons informé de la conclusion officielle de ce dossier, soyez sans crainte!



**SYNDICAT QUÉBÉCOIS
CONSTRUCTION**

L'année 2017 nous a surpris! Nous nous attendions en effet à une baisse des activités, mais coup de théâtre, celles-ci ont finalement connu une hausse de 1 %. Le SQC est donc sans contredit heureux de constater que l'industrie se porte bien et que, selon les perspectives 2018, elle demeurera plutôt prospère. Un léger recul de 2 % seulement par rapport à l'an dernier est prévu, comme quoi ce cycle baissier n'est pas si alarmant. Environ 8 200 nouveaux travailleurs devraient d'ailleurs intégrer la construction cette année.

Coup d'œil sur les quatre secteurs.

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

C'est le grand gagnant parmi tous les secteurs! Une troisième hausse consécutive des heures travaillées est prévue. Celles-ci pourraient atteindre 30 millions, ce qui correspond à une augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier.

Les deux plus importants chantiers montréalais, à savoir la construction du nouveau pont Champlain et la reconstruction de l'échangeur Turcot, se verront en grande partie responsables de cette hausse des heures travaillées. Le début du projet du Réseau express métropolitain (REM) y sera, lui aussi, pour quelque chose.

Du côté de Québec, ça bougera tout autant. Les travaux de la phase 2 de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV contribueront assurément à accroître les heures déclarées dans ce secteur. Et selon les prévisions, la fin de ce chantier n'arrivera pas avant cinq ans.

Le ralentissement se fera toutefois sentir en régions, vu que les opérations s'achèvent sur deux chantiers majeurs de postes et lignes électriques (la Romaine et Chamouchouane – Bout-de-l'Île), et que la fin des travaux des parcs éoliens (Mont Sainte-Marguerite et Nicolas-Riou) a eu lieu tout récemment.

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE	2016	2017	2018
Millions d'heures	27,7	29,5	30,0
Variation	5 %	6 %	2 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

C'est connu, le secteur institutionnel et commercial est toujours le plus important en matière d'heures travaillées dans notre industrie. En 2018, il conservera sa position, mais connaîtra une faible chute de 2 %, selon les prévisions.

La construction institutionnelle vivra, d'une part, une période de transition un peu moins intense, puisque le démarrage de la phase 3 du CHUM devra concrètement attendre la fin de la démolition de l'Hôpital Saint-Luc et des travaux au CHU Sainte-Justine.

D'autre part, certains projets déjà en cours en 2017 ou prévus en 2018 maintiendront le niveau des activités, comme la construction du nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec (site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus), celle du Centre femme-jeunesse-famille du CHU de Sherbrooke et la modernisation de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

La construction commerciale, quant à elle, gardera un volume d'activité assez stable. De grands chantiers, tels que le Solar Uniquartier de Devimco à Brossard et le centre de transport Bellechasse de la Société de transport de Montréal (STM), permettront de cumuler considérablement les heures travaillées dans ce secteur.

Enfin, la construction d'immeubles résidentiels en hauteur se poursuivra de manière significative. L'engouement pour ces bâtiments urbains demeurera en effet bien présent tout au long de l'année.

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL	2016	2017	2018
Millions d'heures	78,7	78,0	76,5
Variation	2 %	-1 %	-2 %

RÉSIDENTIEL

En enregistrant 28 millions d'heures travaillées, l'année 2017 a fait mentir tous les pronostics. Le ralentissement économique annoncé s'est plutôt soldé, en réalité, par une hausse du volume de travail de 3 %.

Cette année, on anticipe cependant une baisse de 4 %. Ce sont principalement les données démographiques qui ne laissent présager aucune forme de croissance. Les mesures gouvernementales, visant le resserrement du crédit hypothécaire, pourraient également jouer leur rôle, bien qu'elles aient été mises en place depuis 2016 déjà et qu'elles n'aient suscité, jusqu'à présent, que très peu de répercussions négatives.

RÉSIDENTIEL	2016	2017	2018
Millions d'heures	27,0	28,0	27,0
Variation	2 %	3 %	-4 %

INDUSTRIEL

Hormis quelques chantiers régionaux, aucun projet d'envergure n'est envisagé en 2018. Le nombre d'heures travaillées fléchira donc de 5 % dans ce secteur déjà en perte de vitesse.

Les incertitudes autour de la renégociation du traité de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique nuiront inévitablement aux investissements industriels.


On retournera donc possiblement près du creux atteint en 2015 avec une prévision de 10,5 millions d'heures travaillées.

INDUSTRIEL	2016	2017	2018
Millions d'heures	11,6	11,0	10,5
Variation	14 %	-6 %	-5 %

Source : Perspectives | Janvier 2018 | CCQ

LES OFFRES D'EMPLOI SONT AU RENDEZ-VOUS FONCEZ, C'EST LE BON MOMENT!

Le printemps est arrivé, alors de nombreux chantiers débutent leurs activités. Et malgré l'annonce d'une baisse des heures travaillées, l'année 2018 a étonnamment démarré en grand. Les offres d'emploi sont en effet abondantes. Bonne nouvelle! Vous êtes à la recherche? Vous devez absolument poser trois actions essentielles afin de mettre toutes les chances de votre côté.

- 1 SQC.CA**
Remplissez le formulaire de votre métier ou occupation à la page *Trouvez un emploi*. Prenez aussi le temps d'y lire toutes les informations pertinentes.
- 2 CCQ.ORG**
Mettez à jour votre profil professionnel par le moyen du Carnet référence construction.
- 3**  Communiquez avec votre représentant. Il saura assurément bien vous accompagner dans vos démarches.



RÉSIDENTIEL LÉGER ET RÉSIDENTIEL LOURD LES DÉFINITIONS ONT CHANGÉ, LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis la mise en application de la convention collective 2017-2021 du secteur résidentiel, le 31 décembre dernier, la construction résidentielle légère et la construction résidentielle lourde ne se définissent plus comme avant. En fait, les définitions s'appuient maintenant sur le nombre d'étages du bâtiment seulement, et non plus sur les types de matériaux. Voilà une modification positive, puisqu'il devient ainsi plus simple de déterminer clairement le secteur auquel appartient chaque chantier résidentiel.

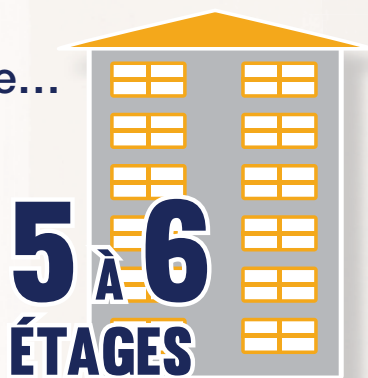
RÉSUMONS LES NOUVELLES DÉFINITIONS !

Immeubles

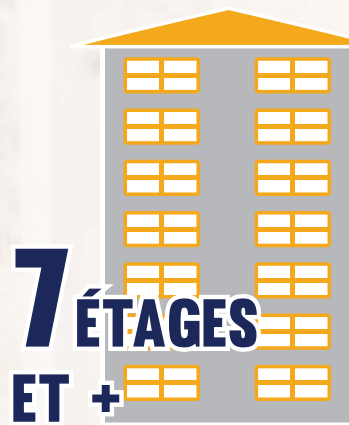
EN CONSTRUCTION de...



Secteur résidentiel léger



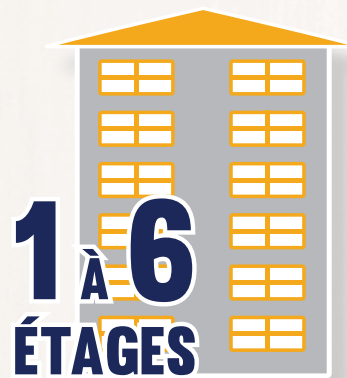
Secteur résidentiel lourd



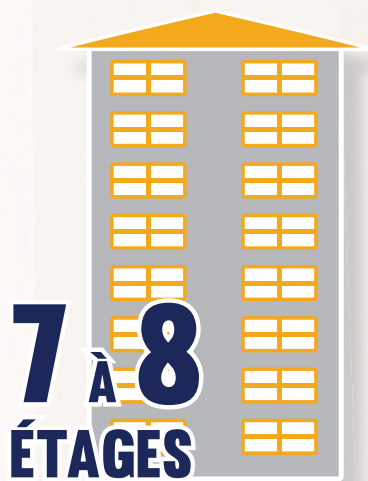
Secteur commercial

Immeubles

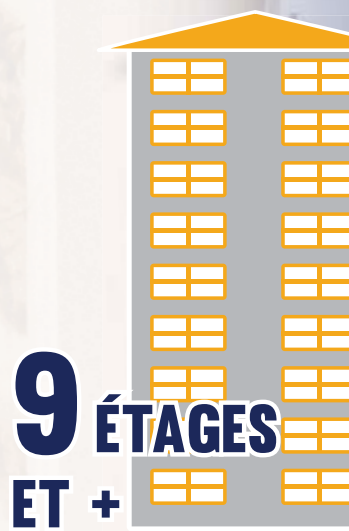
EN RÉNOVATION de...



Secteur résidentiel léger



Secteur résidentiel lourd



Secteur commercial

Le nombre d'étages inclut tous les étages habités ou non, vue d'au moins une façade, sauf le sous-sol.

COMPARONS LES TAUX DE SALAIRE !

À définitions différentes, taux de salaire différents! En effet, le secteur résidentiel léger et le secteur résidentiel lourd n'offrent pas du tout les mêmes taux de salaire. Voici quelques exemples concrets afin de bien démontrer cette réalité.

MÉTIER (COMPAGNON)	TAUX DE SALAIRE RÉSIDENTIEL LÉGER (ANNEXE R) EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2018	TAUX DE SALAIRE RÉSIDENTIEL LOURD (ANNEXE R-1) EN VIGUEUR LE 29 AVRIL 2018
Charpentier-menuisier	35,48 \$	38,77 \$
Couvreur	37,11 \$	39,24 \$
Briqueteur-maçon	36,14 \$	38,47 \$
Peintre	33,20 \$	36,73 \$
Plâtrier	34,89 \$	37,55 \$
Électricien	37,11 \$	39,24 \$

Si votre métier ou occupation ne figure pas dans ce tableau, vous pouvez communiquer avec votre représentant pour connaître les taux.

Source : convention collective 2017-2021 secteur résidentiel

Chaque jeudi, prenez le temps de vérifier votre bulletin de paie afin de vous assurer que le taux de salaire indiqué est exact, à savoir qu'il correspond bien à celui du secteur dans lequel vous avez travaillé.

Dans l'éventualité où vous auriez des difficultés à faire reconnaître le secteur dans lequel vous travaillez, communiquez avec l'un de nos représentants.

ERRATUM

L'Informateur | Volume 20 | Numéro 3 | Page 5

L'augmentation des frais de chambre et pension à 140,00 \$ est prévue le 26 avril 2020 et non le 26 avril 2018.

FRAIS DE CHAMBRE ET PENSION (120 KM ET PLUS)

À la signature :	130,00 \$
26 avril 2020 :	140,00 \$

Ce sujet, nous l'avons souvent abordé. Nous l'abordons encore aujourd'hui. Et nous l'aborderons à nouveau dans un avenir rapproché. Parce que le perfectionnement doit être envisagé comme un processus continu et, par conséquent, figuré dans votre liste annuelle de choses à faire.

Le perfectionnement, c'est un *must*! Il vous permet d'être à jour dans vos connaissances et vos compétences. Il peut vous aider à maintenir votre employabilité ou encore à gravir peu à peu les échelons, c'est-à-dire à obtenir davantage de responsabilités sur vos chantiers. Il constitue aussi une solution efficace à la saison creuse. Et il est l'occasion d'expérimenter de nouvelles façons de travailler dans un contexte d'apprentissage détendu. Ce ne sont là que quelques éléments d'une longue énumération de bénéfices.

Qui plus est, si vous répondez à certaines conditions d'admission, le perfectionnement vous est offert avec du soutien financier, soit le remboursement de vos frais de déplacement et d'hébergement. D'autres mesures incitatives existent également, comme les crédits d'heures à votre réserve d'assurance ou à votre carnet d'apprentissage.

Plusieurs membres SQC ont compris les avantages du perfectionnement et s'y sont engagés. Parmi eux, trois ont spécialement retenu notre attention dans les statistiques 2016-2017 de Fiers et compétents. Voyez la liste des cours qu'ils ont réussis et ce qu'ils pensent de la formation. Inspiration garantie.



YAN OUELLET-MIGNEAULT | CHARPENTIER-MENUISIER, COMPAGNON | QUÉBEC | MEMBRE SQC DEPUIS 2011

Formations 2016-2017

- 1 Soudage de pièces d'acier FCAW (180 h)
- 2 Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (14 h)
- 3 Chariot élévateur télescopique (13 h)
- 4 Escaliers architecturaux de bois (150 h)
- 5 Plans et devis de bâtiment (60 h)

« Je profite des temps d'arrêt des chantiers pour me perfectionner. Je choisis habituellement des formations qui me permettent de développer des compétences dans des champs d'activités différents de ceux qui me sont familiers. Autrement dit, je vais chercher de nouvelles connaissances, presque impossibles à acquérir dans l'exécution de mes tâches régulières. En devenant ainsi plus polyvalent, je préserve mon employabilité. »



ROXANNE DAVIGNON HAMELIN | PEINTRE, APPRENTIE 3^E PÉRIODE | JOLIETTE | MEMBRE SQC DEPUIS 2015

Formations 2016-2017

- 1 Chariot élévateur télescopique - formation en ligne et pratique (10 h)
- 2 Peinture époxydique sur murs, parois et planchers (60 h)
- 3 Tirage de joints (30 h)

« Ce que je retire de mes formations m'aide à trouver de meilleures solutions sur les chantiers. J'en apprend plus sur mon métier et j'y vois davantage de possibilités. Je suis apprentie et j'aspire à devenir une compagne accomplie. Je veux éventuellement transmettre mon savoir-faire aux autres parce que je suis convaincue que les mentors sur le terrain sont essentiels. Sinon, l'expertise de notre industrie va s'effriter au fil du temps. »



JEAN-LUC SÉGUIN | FERBLANTIER, COMPAGNON | RIVE-SUD DE MONTRÉAL | MEMBRE SQC DEPUIS 2009

Formations 2016-2017

- 1 Surintendant - Codes, règlements et lois de l'industrie de la construction (60 h)
- 2 Surintendant - Aménagement d'un chantier et implantation de l'ouvrage (75 h)
- 3 Dispositif de protection parasismique en ferblanterie (6 h)

« Je suis curieux. J'ai soif d'apprentissage. J'aime aller à la rencontre des gens. Et je prends au sérieux mon parcours professionnel. La formation est donc idéale pour moi. Elle me permet de devenir petit à petit un expert-conseil de mon métier et augmente mes possibilités d'avancement. En fait, je vois la formation comme un investissement dans mon futur, comme un moyen de pouvoir prolonger ma carrière dans l'industrie. »

DÉCOUVREZ TOUTES LES FORMATIONS AUXQUELLES VOUS AVEZ DROIT!



LA GESTION DES DÉCHETS UN MAL NÉCESSAIRE À ENCADRER COMME IL SE DOIT



PAR STEVE PRESCOTT
REPRÉSENTANT À LA PRÉVENTION

L'accumulation des rebuts sur les chantiers de construction, c'est une réalité bien présente. Elle comporte inévitablement des risques d'accidents pour les travailleurs. Foulures aux chevilles, coupures, contusions de toute sorte, en bref, la liste peut être longue.

La bonne gestion des déchets doit donc être au cœur des priorités pour enrayer le danger sur les chantiers. Le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) contient d'ailleurs plusieurs exigences à ce sujet.

Regardons quelques-une d'entre elles d'un peu plus près.

LA TENUE DES LIEUX : UNE RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Deux articles du CSTC nous intéressent particulièrement ici.

L'ARTICLE 2.4.4.

« Sur un chantier de construction, le contrôle de la circulation, l'utilisation des voies publiques, l'installation électrique temporaire, la tenue des lieux, les toilettes et leurs accessoires, la sécurité du public, l'accès au chantier, la protection contre l'incendie, les rampes et les garde-corps permanents, le chauffage temporaire, le transport et le sauvetage sur l'eau et les autres mesures générales de sécurité sont sous la responsabilité du maître d'œuvre. »

En d'autres termes, le maître d'œuvre doit remplir ses obligations en fournissant notamment aux employeurs des moyens d'évacuation des rebuts. Chaque employeur a alors la responsabilité de les utiliser afin de gérer ses propres déchets.

L'ARTICLE 3.2.1.

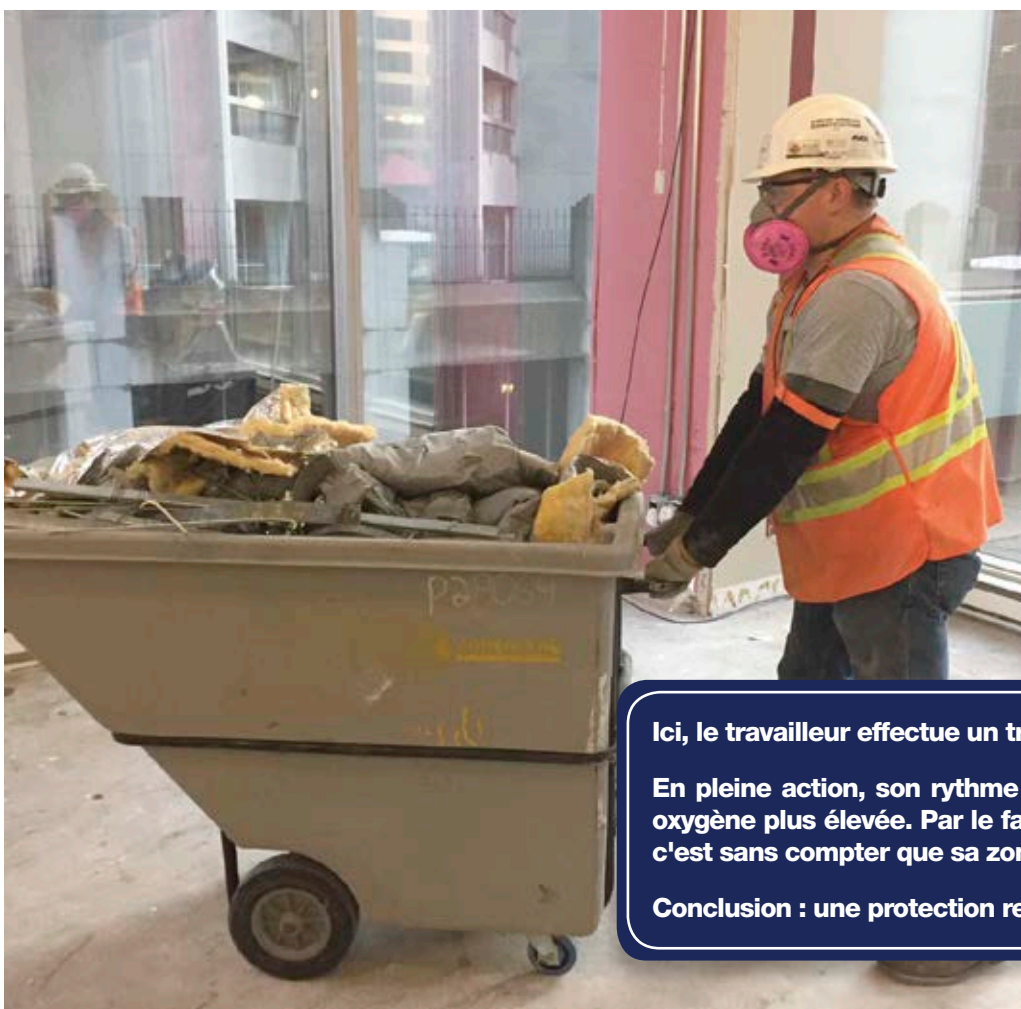
« Tout chantier de construction, y compris les voies et les moyens d'accès ou de sortie, doit être tenu en ordre et aucun danger ne doit résulter de l'entreposage des matériaux ou de l'équipement, de l'accumulation des rebuts ou de l'état d'un matériau ou d'une pièce d'équipement. »

Dans la pratique, cependant, tenir en ordre un chantier n'est pas toujours simple. De nombreuses embûches peuvent en effet nuire au bon déroulement de l'évacuation des rebuts.

DES EXEMPLES ?

- Le conteneur à déchets extérieur se remplit rapidement et il faut attendre son changement pour poursuivre l'évacuation.
- La sortie des rebuts par ascenseur ou appareil de levage est interrompue en raison d'un bris d'équipement.
- Les récipients servant au transport des ordures sont temporairement indisponibles.

De toute évidence, l'amas de débris sur les chantiers peut se montrer inévitable. Et malgré ce contexte défavorable, les travaux doivent avancer. Il faut cependant que la sécurité de tous demeure primordiale. L'une des façons de diminuer les risques d'accidents est d'établir des périmètres de sécurité interdisant l'accès aux zones où il y a accumulation de rebuts. Une clôture, une chaîne ou une bande de plastique rouge sont de bons exemples de moyens à utiliser pour dresser ces périmètres.



L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

UNE OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR. UNE PRISE DE CONSCIENCE DU TRAVAILLEUR.

Tout employeur doit mettre à la disposition de ses travailleurs l'équipement de protection individuelle requis à l'exécution des tâches sur un chantier. Il peut s'agir d'un masque, de gants, de lunettes, etc.

Les travailleurs portent généralement cet équipement pendant les travaux, mais certains croient que celui-ci devient inutile lors du transport des débris. Erreur!

Pensons seulement à la silice cristalline. Cette particule dangereuse, plus légère que l'air, se propage facilement lorsqu'elle est manipulée. Le transport et le déchargement de débris, tels que la brique, le béton, le ciment, le mortier, la roche et la pierre, pour ne nommer que ceux-là, en laissent souvent se disperser.

Ici, le travailleur effectue un travail de type « moyen », voire « lourd ».

En pleine action, son rythme cardiaque est susceptible de s'accroître pour répondre à une demande en oxygène plus élevée. Par le fait même, l'exposition de ses voies respiratoires deviendra plus grande. Et ça, c'est sans compter que sa zone respiratoire se trouve tout près de la source des contaminants.

Conclusion : une protection respiratoire est sans contredit indispensable.

TAUX DE SALAIRE

UNE AUGMENTATION DÈS LE 29 AVRIL 2018



Si vous êtes salarié du secteur génie civil et voirie ou du secteur résidentiel, vous toucherez une augmentation de salaire à compter du 29 avril prochain.

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
2,1%

RÉSIDENTIEL
2,0%

À tout moment, vous pouvez consulter votre taux de salaire à la page *Salaires* du www.ccq.org.

Et n'oubliez pas de vérifier votre bulletin de paie chaque semaine. C'est la meilleure façon de vous assurer que votre employeur vous rémunère bien l'ensemble de vos heures travaillées, et ce, selon votre taux de salaire et vos avantages sociaux prévus à votre convention collective.

Et quelles sont les nouvelles concernant les secteurs institutionnel et commercial, et industriel (IC-I)?

Au moment d'écrire ces lignes, la clause des salaires était toujours en arbitrage. La décision doit être rendue au plus tard le 30 avril 2018.

Pour connaître l'issue de ce litige, suivez-nous sur Facebook.

TOURNOI DE HOCKEY SQC DU NOUVEAU POUR LA 10^E ÉDITION!

Le 21 avril, ne manquez pas la couverture de l'événement sur Facebook.

Voyez nos stories pour rester informé de l'évolution du pointage.



Cette année, nous proposons pour la première fois deux catégories de joueurs. Que vous dominiez la glace comme un professionnel ou que votre coup de patin soit davantage occasionnel, cela n'a donc aucune importance parce que le mot d'ordre de cet événement, exclusif aux membres SQC, est le plaisir avant tout! Voyez les détails.

QUAND ? Le samedi 21 avril 2018

OÙ ? Complexe sportif Duval Auto : 565, boulevard de Mortagne, Boucherville.

COMBIEN ? 50 \$ non remboursables incluant les parties et le souper.

COMMENT VOUS INSCRIRE ? Remplissez le formulaire à sqc.ca à la page *Membre/tournoi de hockey*.

Sur place, vous trouverez des kiosques d'information comme ASP Construction, CONSTRUIRE *en santé* et Fiers et compétents. Ce sera une bonne occasion de poser toutes vos questions et d'en apprendre davantage sur leurs services.

Vous pourrez de plus profiter de cette journée pour essayer le curling gratuitement; votre conjointe ou conjoint également. Ça aussi, c'est nouveau cette année! (Notez que le port d'espadrilles propres est obligatoire pour cette activité.) Et en soirée, un humoriste de la relève viendra vous soutirer quelques fous rires.

Décidément, c'est le moment de passer à l'action : inscrivez-vous! Les places sont limitées et le temps presse.

INFOLETTRES

UNE POUR VOUS. UNE POUR LA RELÈVE.

Au SQC, plusieurs moyens sont mis à votre disposition afin que vous puissiez être renseigné constamment sur de nombreux sujets touchant votre industrie. Outre *L'Informateur*, notre site Web et notre page Facebook, il y a nos infolettres. Vous ne les connaissez pas? On vous les présente!

INFOLETTRE SQC

Envoyée une fois par mois, cette lettre d'information s'adresse aux travailleurs œuvrant sur les chantiers depuis un certain temps déjà. Elle tient informé des dernières nouvelles de l'industrie et des événements à ne pas manquer. Concise et épurée, elle va droit au but.

INFOLETTRE DE LA RELÈVE

Envoyée une fois par saison, cette lettre d'information s'adresse aux futurs travailleurs. Notre objectif : les amener à intégrer l'industrie bien outillés. Conseils pratiques sur la recherche d'emploi, dossiers spéciaux sur différents métiers, santé et sécurité, tout y est!

Abonnez-vous et invitez la relève à faire de même. C'est simple! Visitez-nous à sqc.ca, défilez jusqu'en bas de la page d'accueil et entrez votre courriel.



SSQ

On vous aide à reprendre le contrôle

Vous serez à la bonne place pour bien assurer votre auto et votre habitation

Profitez des **privilèges exclusifs** offerts aux membres du Syndicat Québécois de la construction

20 % de rabais sur votre assurance auto

15 % de rabais sur votre assurance habitation

DEMANDEZ UNE SOUMISSION

1 866 SSQ AUTO

ssq.ca/groupes

60235

L'INFORMATEUR

SQC.CA

facebook.com/SyndicatQuebecoisConstruction

Rédaction et coordination
Annie Robineau et Alexandra Langlois

Collaboration
Sylvain Gendron, Isabelle C. Pelletier et Steve Prescott

Conception graphique
Studio M2

Photographies
Un travail d'équipe de tous les représentants SQC et iStock

Dépôt légal mars 2018

Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.